Productions animales: mode de production biologique, présentation des denrées alimentaires (règl. 2092/91/CEE)

1996/0205(CNS) - 09/01/1998 - Proposition législative modifiée

La proposition retient, en totalité ou partiellement, 64 amendements adoptés par le Parlement européen en première lecture. La Commission a notamment accepté les amendements visant à une interdiction générale de l'utilisation des organismesmodifiés génétiquement et des produits qui en sont dérivés dans la production et la transformation des produits biologiques. A noter que cette interdiction était conforme aux avis que la Commission a reçus sur cette question de la plupart des Etats membres ainsi que des organisations professionnelles directement concernées.